



CONSTITUTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DES REFUGIES

Amendement présenté par la délégation du Royaume-Uni

Le Secrétaire général a reçu de la délégation du Royaume-Uni la
lettre suivante :

New-York, le 10 décembre 1946

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'ordre de mon
Gouvernement, la délégation du Royaume-Uni désire présenter à l'Assemblée
générale l'amendement suivant à la Constitution de l'Organisation
internationale des réfugiés :

Article 11.

Insérer à la ligne 1, après le mot "Paris" les mots :

"ou à Genève, suivant la décision du Conseil général".

Je vous prie d'agréer, etc.....

signé) Hartley SHAWCROSS

Monsieur Trygve Lie,
Secrétaire général des Nations Unies